

Flers Agglo			
Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
25.06.2025	2025-1473	8.8	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 29 DU 25 JUN 2025

95 questions, numérotées 2025-1438 à 2025-1532

DELIBERATION

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) PROJET

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo, sauf pour les questions n° 2025-1493 à n° 2025-1501, présidées par Michel DUMAINE.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Stéphane GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémie PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jacques DUPERRON, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMINE (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménil Hubert sur Orne), Françoise GRASSET (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Gérard PIERRE Jean-Luc CHAMPIN	Bruno BOISSAIS Jean-Pierre GOSSELIN Nathalie GUITTON	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
Jean-Claude DORSY Véronique NOËL Jacky LECOQ Chantal CORVEE Marilyne CORREYEUR José COLLADO Tâm NGUYEN	Didier LANGLIN Agnès MORICE Vincent BEAUMONT Stéphane TERRIER Stéphane GRAVELAT Jacques FORTIS Jean-François BRISSET	Ensemble de la séance

Excusés : Jean-Luc LEPORTIER, Didier VIECELI, Angela PRESSE et Dominique ARMAND (ensemble de la séance) – Chloé EUSTACHE (2025-1522 à la fin)

Absents : Alexandra TERTRE, Daniel BIGEON, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Jean-Marie POTHE (ensemble de la séance)

EFFECTIF	Question	Présents	Votants
	En exercice : 77	2025-1438 à 2025-1492	57
Quorum : 39	2025-1493 à 2025-1501	56	63
	2025-1502 à 2025-1521	57	64
	2025-1522 à 2025-1532	56	63

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
19.06.2025	19 H 40	Agnès MORICE	23 H 39	26.06.2025	30.06.2025

R A P P O R T

Présenté par
Annette HAMMELIN
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Transition, Développement Durable et Environnement		26	11.06.2025	2	
CONSEIL	Séance	29	25.06.2025	N° d'ordre	N° délibération
				36	2025-1473

OBJET	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) – PROJET
-------	--

SBe/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2019-913 du 10 octobre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de Flers Agglo.

Pour rappel, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) au 31 décembre 2018 pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.

Un PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique.

Les PCAET doivent être les outils opérationnels de mise en œuvre et de coordination de la transition énergétique sur les territoires, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, objectif inscrit dans la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Énergie et au Climat.

Le PCAET de Flers Agglo doit donc contribuer à répondre localement à ces objectifs, en les adaptant à l'échelle de son territoire, tout en étant compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Normandie, ainsi qu'avec les objectifs fixés dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du futur PLUi-H de Flers Agglo devra être compatible avec les objectifs du PCAET.

Cette démarche, nécessairement transversale, a été rythmée par plusieurs temps de concertation (1). Elle a été élaborée sur la base d'un diagnostic territorial (2) et de la définition d'une stratégie (3) qui ont permis d'encadrer l'élaboration du programme d'actions du PCAET (4). Comme tout document de planification, le PCAET est soumis à une évaluation environnementale (5). L'objet de cette délibération est de valider l'arrêt du projet de PCAET. Une fois le projet validé par le Conseil communautaire, des étapes de consultation réglementaires (6) seront à mettre à œuvre avant de pouvoir présenter une délibération d'approbation définitive du PCAET à nouveau devant le Conseil communautaire.

Les éléments présentés ci-dessous sont détaillés dans les annexes de la délibération.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	25.06.2025	2025-1473	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

1. La concertation des acteurs et la gouvernance du projet

L'élaboration du PCAET a été participative et s'est déroulée autour de deux phases de co-construction.

Les temps forts de la concertation sont exposés ci-dessous :

- a. Partage du diagnostic et identification des enjeux avec les élus et membre du comité de direction (CODIR) :
 - 01/06/2021 : Comité de pilotage – diagnostic et enjeux
 - 07/09/2021 : Comité de direction – diagnostic et enjeux
 - De septembre à octobre 2021 : questionnaire transmis aux habitants en ligne et enquêtes réalisées lors du marché de Flers par des agents de Flers Agglo
 - 08/03/2022 : Comité de direction – priorisation des enjeux
- b. Atelier de concertation : partage de la stratégie et identification des actions à mettre en place :
 - Avril 2021 : Questionnaire communaux
 - 04/07/2024 : Groupe projet - stratégie
 - 17/09/2024 : Comité de direction – diagnostic et stratégie
 - 19/09/2024 : Comité de pilotage - présentation de l'état d'avancement
 - 19/09/2024 : Forum des acteurs
 - 19/09/2024 : Le labo participatif et citoyen

2. Les résultats du diagnostic du PCAET

Le diagnostic a permis de mettre en avant les enjeux climat-air-énergie spécifiques au territoire.

Les éléments principaux du diagnostic sont les suivants :

- Un réchauffement climatique d'ores et déjà marqué qui a des impacts sur l'agriculture, l'économie et la santé :
 - ❖ +0.8°C observé depuis les années 50. Les prévisions pour 2030 sont à la hausse (+1.2° à 1.4°) et en 2080 +2°C à 3.4°),
 - ❖ Des vagues de chaleur qui pourraient s'allonger : actuellement 2 jours / d'ici 2050 environ 7 jours
 - ❖ Des dérèglements au niveau de la pluviométrie dans les années à venir : -10 % par an avec une alternance hiver (+13.6%) / été (-27%)
 - ❖ Des sécheresses qui pourraient se prolonger : d'ici 2080 +8 à 12 jours
- Les consommations d'énergie du territoire de Flers Agglo en 2021 étaient d'environ 1208 GWh dont les 2 principaux secteurs en terme de consommation énergétique sont le résidentiel (32.9%) et le transport (27.6%) en 2021,
- Une forte dépendance aux énergies fossiles (carburants + gaz ≈ 63% de l'énergie totale consommée),

- La facture énergétique du territoire en 2021 était aux alentours de 150 millions d'euros, ce qui fait environ 6 000 € par ménage, soit une hausse de 25% depuis 2005,
- Les émissions de gaz à effet de serre du territoire de Flers Agglo en 2021 étaient d'environ 399 068 TCO²e dont les 2 principaux secteurs en terme d'émission de gaz à effet de serre sont l'agriculture (45.4%) et le transport routier (22.9%),
- L'empreinte carbone d'un habitant est d'environ 13.5 TCO²e, en France elle est en moyenne de 10 TCO²e,
- 85 % de l'énergie consommée est importée,
- La production d'énergies renouvelables sur le territoire est d'environ 233GWh. Soit 18% de la consommation énergétique,
- La séquestration annuelle de FLA : 34 400 TCO²eq soit environ 8,5% des émissions annuelles.

3. La stratégie du PCAET

La stratégie territoriale identifie les priorités et objectifs de la collectivité.

Pour l'élaboration de sa stratégie, Flers Agglo souhaite s'aligner sur les objectifs réglementaires du niveau régional et national à l'horizon 2030 aux niveaux suivants :

- ❖ Réduire les consommations d'énergie de - 20 % par rapport à 2015 (passer de 1248 GWh à 986 GWh en 2030) ;
- ❖ Réduire les émissions de gaz à effet de serre de -35% par rapport à 2015 ;
- ❖ Augmenter la production d'énergies renouvelables à hauteur de 32% de sa consommation d'énergie totale visé en 2030 (soit 315 GWh d'ici 2030) ;
- ❖ Une diminution générale sur les polluants atmosphériques
- ❖ Atteindre une neutralité carbone à l'horizon 2050

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de Flers Agglo reprend les axes du projet de territoire inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et se décline de la manière suivante :

- Axe 1 : réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire
 - ❖ 1.1 -Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique
 - ❖ 1.2- Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air
 - ❖ 1.3- Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité
- Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives :
 - ❖ 2-1 Développer et accompagner les entreprises dans la transition écologique
 - ❖ 2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques
 - ❖ 2-3 Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat, environnement...)

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	25.06.2025	2025-1473	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

- Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie :
 - ❖ 3-1 Encourager le déploiement des énergies renouvelables
 - ❖ 3-2 Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation
 - ❖ 3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives
- Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique :
 - ❖ 4-1 Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de transition (énergie, économie circulaire, climat)
 - ❖ 4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique

4. Le programme d'actions

Pour atteindre les orientations fixées par la stratégie, le territoire s'est doté d'un programme d'actions, élaboré en concertation avec les différents partenaires institutionnels du PCAET et en concertation avec les acteurs et habitants du territoire. Il se présente comme un portefeuille qui doit permettre de déclencher progressivement les actions sur une période de 6 ans.

Les 44 fiches actions retenues répondent aux grands enjeux du territoire. Elles sont portées par Flers Agglo et des acteurs du territoire (communes, syndicats, associations, ...)

Le référent, les partenaires, le contexte, les objectifs, la contribution à la qualité de l'air, les actions à déployer, le plan de financement, le calendrier et le budget sont présentés dans chacune des fiches.

- Axe 1 : Réduire les inégalités territoriales et sociales en planifiant un développement équilibré du territoire
 - ❖ 1-1 Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété énergétique
 - Action 1 - Accompagner la rénovation énergétique des logements privés
 - Action 2 - Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux et communaux
 - Action 3 - Accompagner la rénovation énergétique des locaux à vocation économique
 - Action 4 - Accompagner la rénovation énergétique et la sobriété des bâtiments publics
 - Action 5 - Sensibiliser les ménages et les salariés aux écogestes, à la sobriété et à l'efficacité énergétique
 - Action 6 - Accompagner et améliorer la sobriété énergétique de l'éclairage public
 - ❖ 1-2 Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles, la biodiversité et la qualité de l'air
 - Action 7 - Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles et restaurer la continuité écologique
 - Action 8 - Protéger et optimiser la ressource en eau
 - Action 9 - Améliorer la biodiversité du territoire

- Action 10 - Sensibiliser et faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air
- Action 11 - Préserver et agir en faveur de la biodiversité au sein de Flers Agglo et des communes
- ❖ 1-3 Privilégier le renforcement des centralités et développer un urbanisme favorable à la santé et à la biodiversité
 - Action 12 - Traduire les enjeux Air Energie Climat dans le futur PLUiH
 - Action 13 - Accompagner les particuliers et investisseurs lors de l'instruction des permis de construire
 - Action 14 - Prendre en compte la biodiversité et l'Urbanisme Favorable à la Santé dans les projets publics
- Axe 2 : Développer l'offre de proximité, l'accès aux services en diversifiant les activités économiques et associatives
 - ❖ 2-1 Développer et accompagner les emplois dans la transition écologique
 - Action 15 - Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique
 - Action 16 - Développer des zones d'activités labellisées RSE
 - Action 17 - Mise en oeuvre des éco-défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - ❖ 2-2 Favoriser l'accès à une alimentation locale et soutenir l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques
 - Action 18 - Valoriser les circuits-courts auprès de la population
 - Action 19 - Sensibiliser les élus, les agents aux enjeux agricole du territoire
 - Action 20 - Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective
 - Action 21 - Construire et dispenser un cycle d'animation auprès de scolaires sur les thématiques du paysage agricole normand, de la production maraîchère et de l'équilibre alimentaire
 - Action 22 - Créer un restaurant d'insertion solidaire valorisant les circuits courts
 - ❖ 2-3 Soutenir une offre de services prenant en compte les nouveaux enjeux du territoire (santé, climat, environnement...)
 - Action 23 - Adapter les productions aux besoins du territoire et aux changements climatiques
 - Action 24 - Mettre en place un budget participatif orienté vers des projets d'éco-citoyenneté
 - Action 25 - Instaurer un bonus pour l'attribution par Flers Agglo de subventions aux associations prenant en compte le changement climatique
- Axe 3 : Accélérer la transition énergétique et favoriser la qualité du cadre de vie
 - ❖ 3-1 Encourager le déploiement des énergies renouvelables
 - Action 26 - Accompagner la planification énergétique territoriale
 - Action 27 - Accompagner le développement des filières locales de production d'énergies renouvelables

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	25.06.2025	2025-1473	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

- ❖ 3-2 Faciliter les initiatives pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation
 - Action 28 - Prévenir, réduire et valoriser les déchets
 - Action 29 - Accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leurs déchets
 - Action 30 - Améliorer la collecte des déchets issus de l'activité de Flers Agglo et de la ville de Flers
 - Action 31 - Mettre en place un plan numérique responsable à l'échelle de Flers Agglo
- ❖ 3-3 Développer l'éco-mobilité et les mobilités actives
 - Action 32 - Développer le réseau cyclable sur le territoire de Flers Agglo
 - Action 33 - Multiplier le nombre de vélo du territoire et développer l'apprentissage du vélo
 - Action 34 - Augmenter le stationnement vélo
 - Action 35 - Favoriser le développement du tourisme à vélo et des animations autour du vélo
 - Action 36 - Développer les transports collectifs et sensibiliser en interne à l'éco-mobilité
- Axe 4 : Tracer une trajectoire pour un territoire accueillant face aux enjeux du changement climatique
 - ❖ 4-1 Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux enjeux de transition (énergie, économie circulaire, climat)
 - Action 37 - Information du grand public sur les actions du Plan Climat Air Energie Territorial
 - Action 38 - Proposer une offre d'achat groupé d'énergie pour les particuliers
 - ❖ 4-2 Engager les élus et agents du territoire à s'adapter aux changements climatiques et à la sobriété énergétique
 - Action 39 - Accompagner les agents et élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la qualité de l'air
 - Action 40 - Accompagner les élus de Flers Agglo dans un cycle de formation sur la transition écologique et le changement climatique.
 - Action 41 - Prendre en compte l'impact environnemental des manifestations publiques et de l'agglomération dans leur organisation
 - Action 42 - Renforcer les ambitions de la commande publique durable et responsable
 - Action 43 - Mettre en place un budget vert
 - Action 44 - Elaborer et mettre en oeuvre le Contrat d'Objectifs Territorial

De plus, le programme est accompagné d'un outil de suivi permettant de mesurer l'avancement de la mise en œuvre du PCAET et l'atteinte des objectifs fixés.

Un Comité technique et un Comité de pilotage se réuniront chaque année pour garantir ce suivi.

5. L'évaluation environnementale stratégique

Conformément aux dispositions réglementaires, une Evaluation Environnementale Stratégique a été réalisée tout au long de l'élaboration du PCAET. Elle comprend un état initial de l'environnement qui fait un état zéro du territoire avant la mise en œuvre du PCAET ainsi qu'un rapport environnemental qui mesure les impacts du PCAET sur le territoire.

Cette démarche permet de s'assurer de l'approche systémique et intégrée du PCAET.

6. Les prochaines étapes

Dès l'arrêt du projet de PCAET, celui-ci suivra un circuit spécifique de validation :

- Le projet de PCAET sera transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) qui dispose de trois mois pour rendre son avis, conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement.
- Le projet de PCAET sera transmis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional qui disposent de deux mois pour rendre leur avis, conformément à l'article R. 229-54 du Code de l'environnement.
- A l'issue de la consultation de la MRAE, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, une consultation du public par voie électronique d'une durée de 30 jours sera organisée, conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.
- Le projet de PCAET, modifié si besoin pour tenir compte des différents avis émis, sera alors soumis à l'approbation du Conseil communautaire.
- Le PCAET devra être soumis à une évaluation 3 ans après son adoption.

Il vous est proposé d'arrêter le projet de PCAET 2025-2031 (phase projet), comprenant :

- ❖ Le diagnostic énergétique du territoire proposant une analyse, par secteurs, des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, etc...
- ❖ La stratégie territoriale qui fixe les objectifs mesurables à atteindre à l'horizon 2030 en matière de maîtrise de l'énergie, de diminution des gaz à effet de serre, et de production d'énergies renouvelables,
- ❖ L'évaluation initiale de l'environnement

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ARRETER** le projet de PCAET comprenant le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions, le dispositif d'évaluation et de suivi et l'évaluation environnementale stratégique, tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure dans les documents annexés.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents, y compris demande(s) de subvention(s) et convention(s) afférente(s) relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	25.06.2025	2025-1473	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

3 – AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional conformément aux articles R. 122-17 et R229-54 du Code de l'environnement.

4 – PRECISER que le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur l'adoption définitive du PCAET au vu des différents avis recueillis.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Agnès MORICE

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20250625-2025-1473-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2025
Publication : 30/06/2025